



Fiche d'inscription de l'année scolaire 20..... / 20.....

Commune de(ALSH)

Merci de remplir un dossier par enfant et par année.

Si les parents sont séparés, merci de compléter un dossier par parent.

1. L'ENFANT Nom : Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Garçon Fille Date de naissance : Ecole : Maternelle élémentaire

Classe :

2. RESPONSABLE LÉGAL N°1 Lien de parenté.....

Nom : Prénom :

Adresse si différente de celle de l'enfant :

CP : Ville :

Tél port. Tél maison Tél prof

3. RESPONSABLE LÉGAL N°2 Lien de parenté.....

Nom : Prénom :

Adresse si différente de celle de l'enfant :

CP : Ville :

Tél port. Tél maison Tél prof

4. RÉSERVATION

Afin de vous donner accès aux réservations sur <https://portail-familles.ufcv.fr/nord-ouest>, merci de nous communiquer votre adresse e-mail (en majuscule)

5. INSCRIPTIONS : L'inscription de votre enfant à l'accueil de loisirs est valable à compter du jour où vous envoyez le dossier à l'UFCV jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Pour une inscription à l'accueil de loisirs ou en accueils périscolaire, vous devez verser un acompte de 39 euros pour un enfant ou de 43 euros pour deux enfants et plus (*Cet acompte inclus les frais de dossier soit : 9.50 euros pour un enfant ou de 13.60 euros pour deux enfants et plus*).

Le dossier ne sera valable que si tous les éléments sont renseignés.

6. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A VOTRE RÉGIME D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF, MSA, AUTRES...)

Caisse d'Allocations Familiales ou MSA ou autres régimes (à préciser) de :

Département :

N° d'allocataire :

Si votre enfant est bénéficiaire de l'AAEH (Allocation Education Enfant Handicapé), merci de cocher cette case

Afin de prendre en compte votre quotient familial pour la facturation, veuillez autoriser une personne de l'UFCV habilitée à consulter votre dossier CAF en cochant cette case ou joindre une attestation récente.

(Si vous ne fournissez pas ces informations, c'est le tarif du quotient le plus élevé qui sera appliqué pour vos factures)

7. FACTURES ET RÈGLEMENTS

- Par défaut, l'UFCV envoie les factures par e-mail. Merci de nous informer si vous souhaitez les recevoir en version papier. Les factures sont également disponibles sur le portail famille <https://portail-familles.ufcv.fr/nord-ouest>
- Moyens de règlements : chèques, virements, espèce (à la délégation), prélèvements, ANCV, CESH
• Si vous souhaitez régler par prélèvement bancaire : **Merci de joindre un RIB**
- Les attestations fiscales sont envoyées en avril ou mai de l'année scolaire en cours pour les enfants de moins de 6 ans.

8. AUTORISATIONS, DÉCLARATIONS ET SIGNATURES

- J'autorise mon enfant à participer aux différentes activités et sorties éventuelles organisées par les structures d'accueil.
- J'autorise la direction des accueils à prendre le cas échéant toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, interventions chirurgicales) rendues nécessaires par l'état de mon enfant.
- J'ai pris connaissance des règlements intérieurs des accueils et je les accepte dans leur intégralité. Ils sont disponibles sur place au sein des accueils et sur le site internet de l'UFCV ou de la mairie
- Je m'engage à payer l'intégralité des frais liés à l'accueil de mon enfant à réception du relevé de frais, ainsi que tout frais médicaux avancés par l'Ufcv.
- Je m'engage à signaler tout changement de situation concernant les informations communiquées dans ce dossier, d'une part, et dans la fiche sanitaire, d'autre part.

Le dossier complet est à remettre au directeur ou à la directrice de l'accueil de loisirs concerné.

En cas de difficultés, vous pouvez aussi renvoyer le dossier complet (cette fiche d'inscription, la fiche sanitaire et les autorisations parentales) par e-mail sur animation.bz@ufcv.fr ou par voie postale à la délégation de Bretagne :

UFCV Bretagne – LE QUADRI – 47 avenue des Pays-Bas – 35 000 RENNES.

Date :

Signature du responsable légal :